



Election de la présidente de l'Association Syndicat Libre du lotissement

Par **maxandre**, le **29/12/2018** à **18:25**

Bonsoir,

Je suis propriétaire d'une maison dans un lotissement. Fin 2017, le président a souhaité arrêter cette fonction.

On m'a demandé d'être présidente, j'ai répondu que je rentrais dans le bureau sans me donner de fonction particulière. Personne n'a voté une présidence ce soir là.

Ma voisine, avec qui j'ai des gros problèmes de voisinage, a fait la même chose. J'ai écrit une lettre de rétractation le lendemain car je ne peux pas cotoyer cette personne.

Le lendemain, j'apprenais que c'était elle la présidente. Malgré les demandes du maire, de la gendarmerie, elle laisse le chien aboyer dans son jardin. Son fils, bien connu des services de police, de 47 ans a poussé ma voiture avec la sienne, m'insulte, me menace. J'ai eu les pneus crevés, on m'a gravé pute sur la porte de ma voiture.

Les gendarmes ainsi que le maire savent que c'est lui mais me disent qu'on ne peut rien. Je suis révoltée. Peut-elle dans ses conditions, être vraiment présidente ?